



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

## **Renouvellement du bureau de l'association**

La **déclaration de renouvellement** du bureau de l'association comprend :

- un original du procès-verbal de renouvellement, signé par le président et le secrétaire ;
- une liste des membres, faisant apparaître les nom, prénom, date et lieu naissance, l'adresse du domicile (PK, côté mer/montagne, n° de lotissement, etc.), la nationalité, le numéro de téléphone et le numéro de boîte postale ;
- un exemplaire original des statuts, en cas de modification, signé par le président et le secrétaire.

*NB : Il convient de prévoir des copies pour effectuer les démarches administratives auprès des organismes suivants :*

- *le Journal officiel de la Polynésie française : un exemplaire ;*
- *l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF), en cas de changement de nom de l'association : un exemplaire ;*
- *la banque : un exemplaire.*

**Pour toute question, vous pouvez nous joindre :**

- **par téléphone : 40 46 86 11 ou 40 46 86 12**
- **par mail : [associations@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:associations@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)**